

L'Anse-Saint-Jean, le 4 mars 2019.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquels les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

Jonathan Desbiens, Directeur général / Secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 4 mars 2019 à 19 h 00, sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

Sont présents :
Monsieur Anicet Gagné
Madame Chloé Bonnette
Monsieur Yvan Côté
Monsieur Victor Boudreault
Monsieur Richard Perron
Monsieur Éric Thibeault

082-2019
OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Victor Boudreault.

083-2019
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item varia demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

084-2019
DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 FÉVRIER 2019

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 4 février 2019 72 heures avant;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 4 février 2019.

085-2019
DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2019

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 février 2019 72 heures avant;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 février 2019.

086-2019

ACCEPTATION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS DE FÉVRIER 2019

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes à payer du mois de février 2019 au montant de 123 363.80\$ et des paiements directs au montant de 854.69, tels que déposés aux archives municipales sous la cote **207-120**.

087-2019

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ANSE-SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, la Municipalité offre, par le biais de la station de ski Le Mont-Édouard, la gratuité aux enfants de 13 ans et moins dont les parents sont propriétaires d'immeubles dans la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de cette promotion vise l'accueil de nouvelles familles au sein de la Municipalité et le développement immobilier de son territoire

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement de l'Anse-Saint-Jean inc., responsable des activités de ski au sein de la Municipalité, demande à la Municipalité de préciser la notion de « propriétaires » au sein de sa politique de gratuité.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît que cette large interprétation peut mener à une certaine confusion lorsque vient le temps d'autoriser la gratuité à certaines familles.

Il est proposé par Éric Thibeault, appuyé par Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers que seuls les propriétaires de résidences habitables à l'année puissent voir leurs enfants de 13 ans et moins profiter de la gratuité saisonnière à la station de ski.

ET QUE cette précision soit applicable et effective à compter de la saison 2019-2020.

088-2019

TOURISME SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater un membre du conseil afin de participer à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le 24 avril prochain.

089-2019

OFFRE D'ACHAT DU TERRAIN # 2 DÉVELOPPEMENT DU MONT-ÉDOUARD -

MONSIEUR ÉRIC ROUSSEAU ET MADAME ÉLISABETH MORIN

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser l'offre d'achat déposée car une meilleure offre a été obtenue pour ledit terrain.

090-2019

OFFRE D'ACHAT TERRAIN # 2 DÉVELOPPEMENT MONT-ÉDOUARD -
MONSIEUR FRÉDÉRIC GUAY

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser l'offre d'achat déposée car une meilleure offre a été obtenue pour ledit terrain.

091-2019

OFFRE D'ACHAT TERRAIN # 66 DÉVELOPPEMENT MONT-ÉDOUARD -
MONSIEUR ALEXANDRE BLACKBURN

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser l'offre d'achat déposée car la Municipalité désire analyser davantage les limitations du terrain visé avant de procéder à sa vente.

092-2019

OFFRE D'ACHAT TERRAIN # 65 DÉVELOPPEMENT MONT-ÉDOUARD -
JÉRÔME FLEURY ET NATACHA FORTIN

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser l'offre d'achat déposée car la Municipalité désire conserver ce terrain dans l'optique de le convertir en rue et conséquemment accéder à de nouveaux secteurs de développement.

093-2019

OFFRE D'ACHAT TERRAIN # 66 ET 67 DÉVELOPPEMENT MONT-ÉDOUARD -
MESSIEURS CARL GAUDREULT, SIMON GAGNON ET CÉDRIC CORNAZ

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser l'offre d'achat déposée car la Municipalité désire analyser davantage les limitations du terrain visé avant de procéder à sa vente. De plus, le projet du promoteur pour lesdits terrains n'est pas conforme au règlement d'urbanisme en vigueur.

094-2019

OFFRE DE TERRAIN # 64 DÉVELOPPEMENT MONT-ÉDOUARD - MESSIEURS
CARL GAUDREULT, SIMON GAGNON ET CÉDRIC CORNAZ

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser l'offre d'achat déposée car l'offre contient des conditions supplémentaires que la Municipalité ne peut accepter. De plus, le projet de l'acheteur n'est pas conforme avec les règlements municipaux.

095-2019

OFFRE D'ACHAT TERRAIN # 67 DÉVELOPPEMENT MONT-ÉDOUARD -
MADAME PASCALE PARADIS

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser l'offre d'achat déposée car la Municipalité désire analyser davantage les limitations du terrain visé avant de procéder à sa vente.

096-2019

OFFRE D'ACHAT # 2 DÉVELOPPEMENT MONT-ÉDOUARD - MADAME RINA LAPOINTE

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre déposée par madame Rina Lapointe pour le terrain # 2 (lots 57-1-8-8 et 57-1-4-3), rang 1, Canton St-Jean au montant de 13 912.61 plus taxes, celle-ci constituant la meilleure offre reçue par la Municipalité pour ledit terrain et d'autoriser le maire et le directeur général à signer, au nom de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean, les documents relatifs à cette transaction.

097-2019

OFFRE D'ACHAT TERRAIN # 2 DÉVELOPPEMENT MONT-ÉDOUARD- MADAME GABRIELLE CÔTÉ ET MONSIEUR JEAN-SIMON TREMBLAY-BOILY

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser l'offre d'achat déposée car une meilleure offre a été obtenue pour ledit terrain.

098-2019

OFFRE D'ACHAT TERRAIN # 64 DÉVELOPPEMENT DU MONT-ÉDOUARD - MONSIEUR JÉRÔME FLEURY ET MADAME NATACHA FORTIN

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre déposée par monsieur Jérôme Fleury et madame Natacha Fortin pour le terrain # 2 (lot 10-7), rang 1, Canton St-Jean au montant de 25 000 \$ plus taxes, celle-ci constituant la meilleure offre reçue par la Municipalité pour ledit terrain et d'autoriser le maire et le directeur général à signer, au nom de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean, les documents relatifs à cette transaction.

099-2019

SPECTACLE BÉNÉFICE AUX PROFITS DE LA FABRIQUE DE ST-FÉLIX D'OTIS

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'achat de deux billets au montant de 45.00 \$ chacun pour le spectacle bénéfique aux profits de la Fabrique de Saint-Félix d'Otis. Ce spectacle aura lieu le dimanche 19 mai 2019 à 15 h 00.

100-2019

ACTE DE CORRECTION CONCERNANT LA VENTE DU TERRAIN # 40 (LOT 10-31) RANG 1, CANTON DU CREUX - ASHINI CONSULTANTS INC.

CONSIDÉRANT QUE la vente du terrain #40 (lot 10-31) rang 1, Canton Du Creux a été fait en date du 17 octobre 2017 à l'acquéreur soit Ashini S.E.N.C.

CONSIDÉRANT QUE le notaire au dossier a communiqué un acte de correction du contrat de vente qui fut déposé au conseil du 28 janvier 2019 sous la résolution 038-2019

CONSIDÉRANT QUE la résolution 038-2019 n'exprime pas l'intention du notaire relativement à l'acte de correction initialement déposée

CONSIDÉRANT QUE l'intention du notaire était de retirer Ashini S.E.N.C. pour le remplacer par ASHINI Consultants inc.

CONSIDÉRANT QUE le notaire au dossier a procédé à l'ajustement de son acte de correction et que celui-ci est maintenant clair pour l'ensemble des parties

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, suite à une discussion avec son aviseur juridique, n'a pas relevé de préjudice à l'effet d'effectuer une telle correction

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution 038-2019

ET QUE la Municipalité accepte que l'acte de vente initial intervenu le 17 octobre 2017 entre la Corporation municipale de l'Anse-Saint-Jean et Ashini S.E.N.C. sous le numéro 13 937 de ses minutes soit modifié par l'acte de correction préparé par Me Jean-Pierre Collard

ET QUE soit autorisé M. Lucien Martel, maire et M. Jonathan Desbiens, directeur général, à signer l'acte de correction préparé par Me Jean-Pierre Collard.

101-2019

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur Anicet Gagné à titre de maire suppléant pour les quatre prochains mois soient mars, avril mai et juin 2019.

102-2019

AUTORISATION DE SIGNATURE - MISE EN COMMUN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déposé une demande dans le cadre du programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal en partenariat avec la municipalité de Rivière-Éternité et la municipalité de Petit-Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu le 28 janvier 2019 une confirmation du MAMH à l'égard que le projet déposé avait été accepté;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente se doit d'être conclu entre le MAMH et les municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de l'Anse-Saint-Jean est le porteur du projet;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater M. Jonathan Desbiens, directeur général, à signer au nom de la Municipalité de l'Anse-Saint-Jean le protocole d'entente à intervenir entre le MAMH et les municipalités faisant parti de l'entente de mise en commun.

103-2019

ACQUISITION DU TERRAIN APPARTENANT AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS SITUÉ LES LOTS 12A-1-2 ET 12A-1-3, RANG RÉSERVE, CANTON ST-JEAN

CONSIDÉRANT QUE La Maison des aînés de l'Anse désire procéder à un projet

d'agrandissement de ses infrastructures

CONSIDÉRANT QUE le terrain adjacent à leur propriété appartient à un investisseur privé

CONSIDÉRANT QUE cet investisseur désire conserver un accès à ses lots situés à l'arrière de La Maison des aînés de l'Anse

CONSIDÉRANT la présence d'une bande de terrain appartenant au MTQ situé sur les lots 12A-1-2 et 12A-1-3 qui, si elle était acquise par la Municipalité, permettrait de conserver un accès aux lots arrière

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité considère nécessaire le projet d'agrandissement de la Maison des aînés de l'Anse en regard du vieillissement de la population et des besoins grandissants qui se feront sentir au cours des prochaines années

Il est proposé par Yvan Côté, appuyé par Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité demande au Ministère des Transports la cession du terrain situés sur les Lots 12A-1-2 et 12A-1-3

ET QUE M. Lucien Martel, maire et M. Jonathan Desbiens, directeur général, soit autorisés à signer tout acte d'achat et/ou de transfert en ce sens.

104-2019

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR ARRIMER LES TRAVAUX DE LA RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE AVEC NOUS (ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES)

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports prévoit, au cours des deux prochaines années, des travaux importants sur la rue Saint-Jean-Baptiste

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité devra elle aussi effectuer des travaux sur la rue Saint-Jean-Baptiste dans le cadre de son projet d'assainissement des eaux usées

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces travaux, sans collaboration des parties, pourraient créer des problèmes de circulation routière pour les 4 prochaines années

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut diminuer au maximum les inconvénients de ces travaux pour les citoyens et l'industrie touristique

CONSIDÉRANT QU'une entente de collaboration peut être mis en place avec le Ministère des Transports afin que les travaux soient faits conjointement

Il est proposé par Chloé Bonnette, appuyé par Anicet Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité entame des démarches auprès du Ministère des Transport afin de mettre en place une entente de collaboration visant à ce que les travaux d'assainissement des eaux soient faits en même temps que les travaux prévus dans la planification du Ministère des Transport pour la rue Saint-Jean-Baptiste

ET QUE M. Lucien Martel, maire et M. Jonathan Desbiens, directeur général, soient autorisés à signer toutes ententes en regard des présentes pour et au nom de la Municipalité.

105-2019

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - MONSIEUR LARRY QUERRY - 193, RUE DU RIVAGE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la demande de dérogation mineure DM2019-03 de monsieur Larry Querry, 193, rue du Rivage;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été déposée au comité consultatif d'urbanisme et qu'un avis a été donné favorablement par celui-ci;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure DM2019-03 de monsieur Larry Querry, 193, rue du Rivage, concernant la réduction de la marge avant à 7.12 mètres pour le bâtiment principal et le hangar à bois et la réduction de la marge latérale à 5.90 mètres pour le garage isolé.

106-2019

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION - MADAME JESSICA ST-PIERRE ET MONSIEUR NICOLAS PELLETIER - DÉVELOPPEMENT DU MONT-ÉDOUARD

CONSIDÉRANT QUE le demande de permis est conforme au règlement de zonage # 89-107 et au PIIA du développement du Mont-Édouard;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du comité consultatif d'urbanisme est favorable;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de construction de madame Jessica St-Pierre et monsieur Nicolas Pelletier dans le développement du Mont-Édouard.

107-2019

SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - VOLET 2

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la MRC du Fjord-du-Saguenay (942), la Régie Intermunicipale de sécurité incendie du Fjord (R4128) ainsi que les municipalités de L'Anse-Saint-Jean (94210), Petit-Saguenay (94205), Rivière-Éternité (94215), Ferland-et-Boileau (94220), Saint-Félix-d'Otis (94225), Saint-Rose-du-Nord (94230), Saint-Fulgence (94235), Saint-Honoré (94240), Saint-David-de-Falardeau (94245), Bégin (94250), Saint-Ambroise (94255), Saint-Charles-de-Bourget (94260), Larouche (94265) pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce

cas;

Que la municipalité autorise monsieur Jonathan Desbiens, secrétaire-trésorier à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

108-2019

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR RÉDUIRE LA VITESSE SUR LA ROUTE 170

CONSIDÉRANT QUE la vitesse sur la route 170 demeure une problématique maintes fois soulevés au cours des dernières années

CONSIDÉRANT QUE tous les autres villages du Bas-Saguenay bénéficient, au sein de leur municipalité, d'une limite de vitesse de 50 km/h

CONSIDÉRANT QUE l'intersection de la route 170 avec la rue Saint-Jean-Baptiste et la rue des Côteaux fait l'objet d'un achalandage de véhicules important et que la vitesse affecte la sécurité du secteur

CONSIDÉRANT QU'il y a présence d'un centre de la petite enfance et d'une maison des jeunes à même ladite intersection

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fait partie des village-relais du Québec et qu'en ce sens, sa signalisation devrait encourager les automobilistes à circuler lentement et prendre une pause en cas de fatigue ou de pépins

CONSIDÉRANT QUE la vitesse actuelle n'encourage pas les automobilistes à s'arrêter au sein de la Municipalité et présente un danger quant à la sécurité de la population et des usagers

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité demande au Ministère des Transport de porter la limite de vitesse sur la route 170, à l'intérieur de son territoire, à 50 km/h.

109-2019

DEMANDE DES RECONNAISSANCES DES VILLAGES RELAIS

CONSIDÉRANT QUE le Programme Village-relais a été lancé en 2006 et qu'il compte 41 municipalités accréditées à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE le Programme vise deux grands objectifs qui sont de contrer les effets de la fatigue au volant en offrant des lieux d'arrêt sécuritaire et de contribuer au développement local des municipalités accréditées;

CONSIDÉRANT QUE le Programme s'inscrit parfaitement dans la *Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022* et de son ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE l'entente qui lie les municipalités accréditées et le ministère des Transports est composée d'engagements des deux parties et que la mise en œuvre et la réussite de ce Programme ne peuvent se faire sans la participation pleine et entière des Villages-relais avec leurs commerçants et celle du Ministre des Transports;

CONSIDÉRANT QUE les Villages-relais se sont dotés d'une Fédération pour les représenter auprès des différents partenaires gouvernementaux;

CONSIDÉRANT QUE le Programme Villages-relais génère des économies substantielles au ministère des Transports en termes d'immobilisation et

d'exploitation par rapport aux autres éléments formant les parcs routiers;

CONSIDÉRANT la nécessité de promouvoir le Programme Village-relais pour être mieux connu du grand public et ainsi en assurer pleinement son rôle;

CONSIDÉRANT qu'au cours des 10 dernières années, le réseau a bénéficié de seulement 3 grandes campagnes de promotion, soit de 2012 à 2014;

CONSIDÉRANT les différences significatives qui existent entre les municipalités accréditées, tant au niveau de la population (de 270 à 10 000 de population), qu'au niveau des moyens dont elles disposent pour honorer leur engagement de Village-relais et qu'elles doivent respecter une charte qualité en offrant plusieurs services de base l'année durant;

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités investissent et réalisent chaque année des travaux d'amélioration des aménagements afin de rendre les lieux publics plus accessibles et sécuritaires;

CONSIDÉRANT QUE par leur engagement pour la sécurité routière, les Villages-relais seraient en droit de s'attendre à une meilleure reconnaissance passant par le biais de programmes gouvernementaux ayant pour objectif de les assister au maintien de leur rôle qui offre davantage de services qu'un parc routier

Il est proposé par monsieur Anicet Gagné, appuyé par monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au député monsieur François Tremblay de la circonscription Dubuc et au Ministre des Transports, monsieur François Bonnardel, de soutenir les Villages-relais et leurs préoccupations préalablement mentionnées qui sont notamment d'obtenir une campagne de promotion d'envergure pour mieux faire connaître les services du réseau et l'obtention d'un soutien du ministère des Transports et des ministères partenaires, Tourisme et Affaires municipales et de l'Habitation pour la réalisation de projets permettant aux Villages-relais de jouer pleinement leur rôle en matière de lieu d'arrêt sécuritaire pour les usagers de la route.

110-2019

ACCEPTATION DU RAPPORT ANNUEL POUR LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE EN LIEN AVEC LE PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUE INCENDIE

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le plan tel que déposé en regard des actions étant sous la responsabilité directe de la Municipalité.

111-2019

GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE (2IÈME ÉDITION) - DONS ET COMMANDITES MRC DU FJORD

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de l'Anse-Saint-Jean accueillera le Grand Défi Pierre Lavoie le 13 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Le Centre communautaire La Petite École est responsable du budget opérationnel de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE l'on projette un achalandage de 1 700 personnes, un convoi de 1 000 cyclistes ainsi que 215 véhicules récréatifs motorisés dans la municipalité de L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QU'une mobilisation des jeunes dans l'organisation de l'activité ainsi que dans l'animation a été mise en place et demeure un élément fort quant à la mobilisation auprès de la relève et leur sentiment d'appartenance à leur communauté;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers de recommander et accorder un montant de 2 000 \$ pour l'exécution de la 2^{ième} édition du Grand Défi Pierre Lavoie prévue le 13 juin 2019 dans le cadre du programme Dons et commandite de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

112-2019

REGROUPEMENT LOISIRS ET SPORTS SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN - SOUTIEN FINANCIER À LA MISSION DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN DE LA 54^E FINALE DES JEUX DU QUÉBEC À QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire soutenir le sport et les saines habitudes de vie

CONSIDÉRANT QUE les jeux du Québec sont un excellent moyen de promouvoir le sport et encourager les jeunes athlètes provinciaux

CONSIDÉRANT QU'un jeune de la Municipalité participera à une compétition de hockey masculin durant ces jeux

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers de donner une contribution financière de 30.00 \$ pour notre athlète provenant de notre municipalité.

ACCEPTATION DU PLAN QUINQUENNAL D'INVESTISSEMENT POUR LA FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS

Il est convenu que le présent point fera l'objet de discussions à une séance subséquente.

113-2019

APPROBATION DE LA NOUVELLE MOUTURE DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE ET SON PLAN D'ACTION

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Anicet Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la version révisée de la politique familiale et son plan d'action tel que présentée.

114-2019

OCTROI DE CONTRAT DE SERVICE - FESTIVAL LA GRANDE OURSE

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter d'octroyer un contrat de services à Productions Hakim inc. pour la tenue de la 2^{ème} édition du Festival La Grande Ourse

ET QUE soit autorisé le maire, M. Lucien Martel, maire et le directeur général, M. Jonathan Desbiens à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité.

RAPPORT DES COMITÉS

Le(s) conseiller(ères) fait un rapport concernant l'avancement des dossiers suivants :

Monsieur Richard Perron

Monsieur Perron profite de l'occasion pour remercier les commerçants et tous les gens impliqués dans le milieu touristique d'avoir participé au sondage. Nous avons reçu 47 répondants sur 90.

Il avise également les entreprises qu'ils seront sollicités pour le dépliant touristique. Le comité touristique mettra la promenade d'Achille à jour pour en faire la redistribution.

Le comité touristique travaille sur un festival de fours à pain qui aura lieu à la journée de la culture. Une formation sur la construction de fours à pain aura lieu les 3 et 4 mai prochain et sera donnée par monsieur Frédéric Chapui.

Le comité touristique travaille également sur l'animation au quai municipal pendant la période estivale.

Pour ce qui est du comité vert, les membres travaillent sur le projet de frigo communautaire. Nous aurons plus de détails dans les prochains mois. Pour ce qui est des sacs de plastique, un comité devra être formé pour en venir à une solution.

Monsieur Yvan Côté

Il nous informe que le contrat de déneigement pour la pêche blanche se terminait le 4 mars 2019.

Sur le territoire de la zec truite, nous avons deux lacs ouverts pour la pêche d'hiver. L'enregistrement se fait au Bonichoix. Nous avons une entente avec le Club de motoneige, nous pouvons aller jusqu'au lac Piat et nous pouvons également aller en VTT à chenille au lac de la Rivière.

Il nous parle de la semaine d'activités au Mont-Édouard qui est organisé par le comité des bénévoles de la montagne en feu.

Concernant le VTT dans le secteur du Mont-Édouard, un comité travaille sur le dossier. Nous devons procéder à l'affichage avant d'être en mesure de circuler.

Monsieur Jonathan Desbiens

Nous procéderons à l'affichage des avis publics concernant la révision du plan d'urbanisme. Il invite la population à venir chercher de l'information au besoin.

Il y aura également un avis public pour l'assemblée publique concernant le plan d'urbanisme.

Concernant le rôle d'évaluation, il indique à la population quelle est la procédure à prendre pour la contestation de leur évaluation auprès de la MRC.

Monsieur Lucien Martel

Monsieur Martel invite la population au lancement officiel du championnat canadien de ski qui aura lieu le 23 mars prochain au Mont-Édouard. La population pourra rencontrer les athlètes ainsi que monsieur Érik Guay qui a obtenu deux titres de champion du monde.

Le Mont-Édouard est toujours à la recherche de bénévoles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

115-2019

FERMETURE DE LA SÉANCE

Madame Chloé Bonnette propose la fermeture de la séance à 20 h 02.

Monsieur Jonathan Desbiens, Directeur général / Secrétaire-trésorier

Monsieur Lucien Martel, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».